

l'adresse, à la dernière session, je proposai la convocation d'une conférence économique à Ottawa. Le très honorable premier ministre ne daigna pas en souffler mot dans sa réplique, mais voici que l'on dit que la convocation de la conférence est son œuvre. J'ignore si nous sommes en présence d'un cas de télépathie où je pressentais ce qui couvait dans l'esprit de mon honorable ami, ou si ma proposition lui a tellement souri qu'il l'a faite sienne tout en se gardant de l'admettre, mais quant à moi, je suis entièrement satisfait de ce qui arrive.

Avant de terminer, je désire dire quelques mots au sujet de notre situation à la Société des nations. Avec tous les Canadiens, je me réjouis du poste que nous occupons dans cette organisation et je veux croire au succès du tribunal permanent. Lors d'une réunion de l'Association du barreau américain, j'ai entendu un ancien membre du gouvernement des Etats-Unis prononcer à ce sujet un discours bien au point et je suis sûr que l'opinion publique aux Etats-Unis est fortement favorable à un tel tribunal, à une cour internationale dans laquelle les Etats-Unis, bien que ne faisant pas partie de la Société des nations, seront représentés.

A ce propos, j'aimerais à poser une question au Gouvernement et au ministre du Travail. J'ai pris connaissance d'un projet de loi relatif à la journée de huit heures pour les ouvriers employés aux travaux de l'Etat. Préparé par M. O. M. Biggar, c.r., il a été imprimé en anglais et en français et il a été distribué à un grand nombre de personnes. Il reflète les conclusions de la conférence tenue à Washington en 1919, laquelle tirait son origine des dispositions du traité de Versailles au sujet du travail. Puis-je demander pourquoi il n'est pas question de cela dans le discours du trône? Puisque nous nous occupons de cours permanentes d'arbitrage pour les questions de désarmement ou pour d'autres questions touchant notre situation dans la Société des nations, pourquoi ne pas nous occuper d'une chose qui intéresse tant de milliers de nos concitoyens? Voilà une omission qui me paraît assez difficile à expliquer.

A propos du jugement du Conseil privé permettant de nommer les femmes au Sénat, je tiens à faire observer que cette question a été portée au Conseil privé non pas par le Gouvernement mais par un groupe de femmes habitant l'Ouest canadien. Cinq femmes se sont concertées pour en appeler du jugement de la Cour suprême du Canada devant le Conseil privé. Ce dernier a décidé que Son Excellence a le pouvoir, sur l'avis de ses conseillers responsables, de nommer une femme au Sénat. La nomination qu'il a plu à Son

Excellence de faire sur la proposition de ses ministres est approuvable à tous les points de vue, je n'en doute pas, mais le paragraphe où il en est question contient deux mots qui ne sont certainement pas exacts. On fait dire à Son Excellence qu'il a saisi la "première occasion" de nommer une femme au Sénat. J'ai pris la peine de feuilleter la *Gazette* et j'ai constaté que, le 30 décembre, l'honorable Robert Forke, membre du Conseil privé, a été nommé sénateur pour représenter la province du Manitoba, et que, le 15 février 1930, madame Cairne Mackay Wilson a été nommée sénatrice. Il s'ensuit donc qu'il n'est guère exact de dire que Son Excellence a saisi la première occasion possible de nommer une femme au Sénat, car le jugement du Conseil privé a été rendu au cours de l'été de 1929 et M. Forke a été nommé sénateur le 30 décembre 1929; on n'a donc pas saisi la première occasion de nommer une femme au Sénat. Il me semble que c'eût été un hommage opportun à rendre aux femmes qui ont porté l'affaire devant le Conseil privé que de nommer l'une d'elles à ce poste qu'elles avaient justement mérité, d'après moi, par leur succès dans leur démarche. C'eût été une excellente façon de reconnaître leurs efforts que de choisir la première sénatrice parmi les femmes du Manitoba, seule province pour laquelle il se trouvait un siège vacant au Sénat. Mais cela nous eût privés de la présence du ministre des Chemins de fer et des Canaux, et voilà ce dont il faut tenir compte. D'un autre côté, cela a débarrassé le Gouvernement de l'ancien ministre de l'Immigration, et c'était aussi à désirer. (*Exclamations.*)

M. L'ORATEUR: Silence!

L'hon. M. BENNETT: Je dis que c'était à désirer. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit si souvent sur l'estime très haute que j'ai pour l'ancien ministre. Le premier ministre a dû trouver que l'intérêt public exigeait grandement son départ, car, sans cela, il l'aurait gardé. C'est la seule conclusion logique.

J'ai exposé la situation actuelle de notre pays et je me suis efforcé de me rendre compte de notre situation à la lumière des critères qu'on avait invoqués. J'ai montré que le ministre du Revenu national (M. Euler), parlant ces jours derniers à Brantford, a manifesté en termes non équivoques l'extrême confiance qu'il a dans la protection. J'ai aussi montré de mon mieux que le ministre des Chemins de fer et des Canaux a déclaré que la protection est un système dangereux pour le pays et que, partisan du libre-échange, il croit que ce régime sera bientôt adopté par la plupart des pays du monde.